1-Septembre ; la Banque Française, 9, rue Boudreau ; la Banque de Neuville, 6, rue Halévy ; la Banque Ottomane, rue Meyerber 7 ; M. Béjot, agent de change, 89, rue de Richelieu ; la Banque Lehideux, 3, rue Drouot ; enfin la Banque de l'Union Parisienne, la Banque de Bordeaux et la Banque Bariel, 7 et 9, rue Chauchat.

C'est en voulant prendre le sac de la Compagnie de l'Union que je me suis aperçu du vol, les deux portes arrière de la voiture étaient fermées. Le voleur a donc dû profiter de l'absence de Poilevé pour monter sur le marchepied pousser la porte avant et prendre le sac de la Bourse. Celui-ci porte comme inscription « Sac n° 5. — Postes. — France. »

La porte avant du caisson s'ouvre avec une simple clef carrée.

La version donnée par Poilevé, le chauffeur de la 2070-G, nous donne une note semblable :

— C'est certainement au moment où j'allais à la Banque de Bordeaux que le vol a été commis. Et pourtant, pendant les quelques instants que je passai loin de la voiture, je n'ai cessé de la surveiller des yeux. Il a fallu que le voleur soit d'une rare habileté et qu'il soit parfaitement au courant de nos habitudes pour faire son coup avec une aussi grande rapidité.

A l'Administration des Postes

Au secrétariat de l'administration des postes, rue du Louvre, on nous déclare :

« Le vol est certainement étranger à l'administration. Le facteur Charles Régulaire et le chauffeur Poilevé sont au-dessus de tout soupçon. Depuis longtemps le voleur devait être au courant de leurs habitudes, car il a agi à coup sûr en choisissant le sac qui d'ordinaire a le plus de valeur. »

Le vol serait peu important

Il résulte cependant des déclarations faites par un des représentants du syndicat des agents de change, que le vol ne serait pas aussi important qu'on le craignait tout d'abord.

« Les valeurs déclarées contiennent bien des titres, mais seulement des titres de rente française qui étaient des trésoriers-payeurs généraux, et qui, avant d'être envoyés à Paris pour vente, ont été préalablement annulés.

» Les voleurs seront donc volés : car ils ne pourront tirer aucun profit de leur méfait. Tout au plus ont-ils pu s'emparer de quelques mandats ou chèques contenus dans les lettres recommandées, mais cela ne constituerait qu'une somme relativement peu importante.

» En dérobant le sac de valeurs de la plus petite banque parisienne, ils eussent fait une meilleure affaire. Ils ont voulu viser trop haut : cela ne leur a pas réussi. »

Le vol, en effet, n'a pu être commis que par des gens ignorant les coutumes des agents de change et les opérations de Bourse les plus courantes.

La police suit une piste

Dès que la nouvelle du vol du sac postal parvint au poste central du neuvième arrondissement, M. Carpin, commissaire de police, prévint M. Ducrocq, commissaire de police du septième district, qui mit à sa disposition M. Husenet, commissaire-adjoint, le brigadier Pouce, de la police judiciaire, et plusieurs inspecteurs.

A la fin de l'après-midi, les policiers avaient recueilli un certain nombre d'indications fort précises.

Une piste paraissant sérieuse est suivie.

Le facteur et le chauffeur blâmés

Le receveur principal de l'Administration des Postes a déclaré à un de nos confrères :

— Jusqu'ici, nous nous perdons en conjectures sur ce vol. Toutefois malgré l'habileté dont firent preuve les voleurs, il ne semble pas qu'ils aient pu être renseignés par des tiers... En effet, c'est sur le sac le plus volumineux de l'automobile postale qu'ils ont jeté leur dévolu, et il semble bien que ce soit ce volume qui leur a fait choisir ce sac de préférence aux autres... Or précisément, c'est celui qui, à l'exclusion peut-être de tous les autres, ne contenait aucune valeur négociable pour eux... Ils ont donc été volés... En ce qui concerne notre enquête administrative, nous ne pouvons, jusqu'à présent, que déplorer et blâmer la négligence du facteur Régulaire qui, contrairement aux règlements, négligea de fermer à clef la portière de sa voiture et consentit à ce que son chauffeur, également au mépris des règlements formels sur ce point, quittât l'automobile, ne fût-ce qu'une seconde, pour aller distribuer de son côté un chargement... »

Y a-t-il des complicités ?

MM. Poilevé et Régulaire furent longuement interrogés hier. A onze heures du soir ils se trouvaient encore au commissariat de police.

D'abord ils commirent quelques petites erreurs volontaires sur des détails de leur service ; mais c'était surtout pour atténuer leur part de responsabilité et se soustraire à des peines disciplinaires. La police a la conviction qu'ils ne sont coupables que de négligence et d'un relâchement des mesures de précaution.

Ce matin, les recherches des inspecteurs ont continué très activement.

Dans l'après-midi, l'automobile a été amenée dans la cour du Dépôt où les employés du service anthropométrique ont pris des photographies. Aucune empreinte digitale n'a pu être relevée ni à l'intérieur ni à l'extérieur de la voiture. M. Gilbert a été commis par le parquet pour instruire cette affaire.

Le parricide de Cum'ères

LE PRÉCOCE CRIMINEL AVAIT PRÉMÉDITÉ SON HORRIBLE FORFAIT ET PRIT DE GRANDES PRÉCAUTIONS POUR LE DISSIMULER

Epernay, 1er mars. — On connaît le crime affreux du jeune André Martin, qui tua son père et sa mère.

Il restait à établir tous les détails de cet assassinat, et pour cela un nouvel interrogatoire du jeune Martin était nécessaire.

Il a eu lieu. Il a pleinement confirmé l'impression première qu'on avait du criminel. Il a agi en pleine conscience, avec un sang-froid déconcertant, avec une minutie effroyable.

LA RECONSTITUTION DU CRIME

Quand pour cet interrogatoire tragique on amena André dans la maison de ses parents, l'infâme gamin eut peur et trembla. Il craignait qu'on le mît en présence des deux cadavres.

On lui évita ce spectacle pour qu'il pût parler sans restriction. Et il parla. Tout l'effort du magistrat qui l'interrogeait portait sur ce point : « Le criminel a-t-il prémédité son crime ? »

Lui prétend que non. Il continue de soutenir que c'est après son rêve sanglant qu'il se réveilla, quasi-fou, et qu'il commit son double meurtre. Il semble établi maintenant que non seulement cette explication est fausse, mais encore que le misérable savait fort bien ce qu'il allait faire, et qu'il importait d'agir vite. En effet, si l'on admettait l'hypothèse du coup de folie, il faudrait admettre aussi que, ce coup de folie passé, André Martin fût abattu et perdit tout contrôle sur ses actes. Ce ne fut pas le cas. Laissons d'ailleurs plutôt au meurtrier raconter lui-même ce qu'il fit après le meurtre. Cela dépasse peut-être encore en horreur le meurtre lui-même.

UNE MISE EN SCÈNE

Après que, d'une main bien assurée, André eut tué son père et sa mère, sa petite sœur Camille, au bruit des coups de feu se réveilla et se mit à pleurer. Son frère l'emporta dans ses bras, au rez-de-chaussée, et comme il fermait la porte de la chambre sanglante, il entendit distinctement le dernier râle de son père qui poussa un long gémissement. « Papa a rêvé tout haut ! » a dit ingénument la pauvre petite fille.

Puis ce fut le bruit d'une chute. C'était son père qui tombait à l'endroit où on le trouva.

Et pendant ce temps, dans le lit où elle était recouchée, la jeune Camille s'endormit. André avait besoin d'air. Il erra sur le bord de la Marne, se débarrassa des douilles vides en les jetant dans le fleuve, puis au jour revint à la maison. C'est à ce moment qu'il conduisit sa sœur, réveillée, chez Mme Plateau, et de nouveau revint chez lui. Alors commence le labeur terrible pour faire disparaître les traces de son forfait. Il remonte dans la chambre du crime, ouvre l'armoire qui s'y trouve et y prend deux draps.

Le corps de son père, allongé sur le parquet était tourné sur le côté et la tête vers le lit. André recouvrit d'un drap le corps de sa mère, descendit au rez-de-chaussée la table de nuit, puis remonta. A ce moment, le corps de son père, maintenu sur le côté, retomba sur le dos. André ne s'en émut pas. Il prit la descente de lit et l'en recouvrit.

Puis allant remplir un seau d'eau, il lava la pièce, ferma l'armoire, les persiennes et sortit de la chambre en prenant la clef qu'il plaça dans un tiroir du bureau de son père.

Après quoi, toujours calme, il se lava les mains et rechargea son revolver.

Il resta pourtant hanté par la vision suprême qu'il avait eue, surtout par l'odeur qu'il avait du respirer, l'odeur du sang. Tous les jours il acheta du papier d'Arménie dont il usa une extraordinaire quantité, et dès que quelqu'un entrait dans la demeure, il la vaporisait de parfums, en riant, pour s'amuser, disait-il.

— Mais quelqu'un vous a poussé au meurtre ? lui demanda le juge d'instruction.

— Non, personne.

— Regrettez-vous votre acte ?

— Oui.

Il a dit oui d'une voix indifférente. Car il n'est pas ému. On a dit qu'il avait voulu se tuer. C'est inexact.

COUP DE FEU SUR UN ENCAISSEUR

LE COUPABLE EST ARRÊTÉ

Paris, 1er mars. — Garçon de recette-encaisseur au Crédit lyonnais, M. Eugène Picoche avait obtenu hier, à l'occasion des échéances de la fin du mois, l'autorisation d'effectuer, pour le compte de la Banque de France, des recouvrements assez considérables dans le quartier de Clignancourt. Vers cinq heures de l'après-midi, il regagna la succursale de la banque, située rue Jacquemin, y déposa une somme de 38,000 francs, recueillie au cours de sa tournée, puis, vêtu de son uniforme bleu et la sacoche en bandoulière, s'achemina vers la gare des Batignolles. Il était arrivé à l'angle de la rue de Clichy et de la rue Cardinet lorsqu'il aperçut quatre jeunes gens qui insultaient un homme âgé. Il leur adressa quelques observations et continua sa route. Les quatre individus le suivirent. Soudain, comme M. Picoche arrivait en face du n° 116 de la rue Nollet, l'un d'eux s'avança vers lui, l'injuria grossièrement. Puis sortant un revolver de sa poche, il fit feu dans la direction de l'encaisseur, heureusement sans l'atteindre. Après quoi, il prit la fuite avec ses complices.

L'agresseur de M. Picoche, un nommé Louis Jouanetti, demeurant rue Lemercier, 105, a été arrêté.

Dans les cavernes

INTÉRESSANTES DÉCOUVERTES DE DESSINS ET DE POTERIES PRÉHISTORIQUES.

On connaît, dans le sud de la France et dans le nord de l'Espagne, un certain nombre de cavernes ornées de dessins préhistoriques.

Le colonel Willoughby Verner vient d'en signaler pour la première fois dans les environs de Gibraltar et de les explorer avec deux professeurs français, MM. Breuil et Obermaier. C'est au cours d'une chasse à l'aigle, dans une partie fort reculée de la sierra de Ronda, que le colonel a découvert par hasard ces cavernes, en un lieu appelé Pileta.

On n'y arrive qu'après une longue chevauchée dans un désert pierreux, et après une ascension assez rude qui ne peut se faire qu'au moyen d'échelles de cordes. L'entrée des grottes est presque invisible. A l'intérieur, elles forment un labyrinthe de galeries contiguës ; ce sont les plus secrètes qui contiennent les peintures. Il y en a de styles fort différents. Les plus anciennes, exécutées en jaune, rouge et noir, représentent de simples méandres, des lignes serpentines, et des semis de taches circulaires qui rappellent un peu l'écaille d'une tortue. Des dessins rouges montrent des chevaux, des bufles, des chamois, des cerfs, d'abord grossièrement esquissés. D'autres, qui semblent plus récents, figurent de manière plus habile ces animaux ainsi que des poissons de taille gigantesque. Ces trois séries remontent à l'époque glaciaire, comme le prouve l'image d'un rhinocéros dont la rare disparut d'Europe à la fin de cette époque. Une quatrième série présente en très grand nombre des specimens d'un art jusqu'ici inconnu. Ce sont des dessins géométriques en forme de réseau ou de quadrillage dont on ne devine point la signification, et aussi des oiseaux extrêmement stylisés, d'aspect presque héraldique. On les attribue aux derniers temps de l'âge de pierre. Quelques-unes des salles enferment des bassins d'eau ; le sol en est jonché de débris céramiques, parmi lesquels on a retrouvé quelques poteries intactes. Il semble donc que ces grottes, d'abord si difficile, aient été très fréquentées jadis. Dans ces déserts, où les sources sont rares, les femmes devaient venir de loin aux rochers de Pileta et se livrer chaque jour à une rude ascension afin d'emplir leurs cruches à la fontaine.

Les ondes explosives

CURIEUSES EXPÉRIENCES A MADRID

Madrid, 1er Mars. — Un inventeur espagnol, M. Iglesias Blanco, a fait, avec un plein succès, aux environs de Madrid, l'essai d'un appareil très simple destiné à provoquer, au moyen d'ondes électriques, des explosions à longue distance. Il a fait ainsi exploser trois dépôts de dynamite situés à trois kilomètres de l'endroit où il opérait, et il a déclaré qu'il aurait aussi pu faire sauter, en augmentant le voltage, la poudrière militaire de Carabanchelle située à cinq kilomètres.

Les journaux incitent le gouvernement à s'assurer la propriété de cette invention avant que des puissances étrangères ne fassent des offres à l'inventeur.

UNE ACTRICE BRULE SON ENFANT

Berlin, 1er mars. — La police de Cologne vient d'arrêter l'actrice Cavarina Thelent, la veuve Christmann et un négociant. L'actrice, qui avait un enfant de cinq ans, avait résolu de s'en débarrasser. Elle coucha l'enfant chez le négociant puis, aidée de celui-ci et de la femme Christmann, elle mit le feu au lit, ferma les portes et se retira en compagnie de ses complices.

Le petit cadavre a été retrouvé entièrement carbonisé.

LE COUTEAU DANS LA GORGE

UN ITALIEN TUE UN DE SES COMPATRIOTES

Paris, 1er mars. — Un drame s'est déroulé vers minuit dans la cour de l'immeuble situé 130, rue d'Avron. A cette adresse habitaient deux ouvriers maçons, Emile Mori, 27 ans, et Joseph Ghiozzi, 21 ans. Les deux hommes vivaient en mauvaise intelligence pour des raisons d'ordre professionnel.

Cette nuit, comme ils regagnaient leur logis respectif, une nouvelle querelle éclata dans la cour et les deux hommes en vinrent aux mains. Se sentant le moins fort, Ghiozzi prit son couteau et le planta dans la gorge de son adversaire. Celui-ci s'affaissa sans pousser un cri ; il avait été tué sur le coup.

Le remaniement des circonscriptions électorales

UNE PROPOSITION DE M. KLOTZ

Paris, 1er Mars. — On sait que le gouvernement, considérant que la réforme électorale ne saurait aboutir avant la fin de la présente législature, décida de modifier le nombre des sièges attribués à certaines circonscriptions, pour mettre ce nombre en rapport avec le chiffre actuel de la population.

M. Klotz se propose, à ce sujet, de demander qu'il ne soit pas délibéré sur l'initiative gouvernementale avant que le Sénat se soit prononcé sur le projet de réforme électorale qui lui est en ce moment soumis.

Dans la Région

A LILLE

Chez les sous-agents des P. T. T.

ILS PRÉSENTENT DES REVENDICATIONS

La section de Lille du Syndicat des sous-agents des P. T. T. a tenu hier après-midi, à la « Petite Banque », rue de Béthune, une réunion à laquelle assistaient plus de soixante membres.

M. Ringotte père présidait ayant comme assesseurs MM. Gerbier, Poulain et Blic, secrétaire.

MM. Ringotte fils, secrétaire, et Thieffry, trésorier, donnent lecture du rapport de la situation morale et financière du groupement, qui est excellente.

L'assistance s'occupe ensuite des principales revendications qui seront discutées au Congrès de Lyon des 1er, 2 et 3 avril prochain du Syndicat national des sous-agents des P. T. T.

MM. Ringotte fils et Blicq sont ensuite désignés comme délégués d'office à ce Congrès.

A la fin de cette réunion, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Le groupe syndical de Lille des sous-agents des P. T. T., réuni salle de la « Petite Banque », approuve les rapports du secrétaire et du trésorier, désigne deux de ses membres pour aller assister au Congrès de Lyon, adresse au camarade Bordères, secrétaire général du Syndicat national des P. T. T. et de la Fédération Postale, l'assurance de leur profonde sympathie et le témoignage de leur reconnaissance pour l'œuvre d'éducation et d'émancipation qu'il apporte parmi les sous-agents et demande avec la plus vive insistance sa réintégration qui sera la juste réparation de la plus flagrante des injustices, demande le relèvement des traitements à partir du 1er octobre prochain et l'unification des frais de séjour. »

Après avoir remercié M. Thieffry de ses bons et loyaux services depuis de longues années au syndicat, l'assistance lève la séance aux cris de « Vive le Syndicat ! »

Chez les receveurs-buralistes

UNE RÉUNION DE L'ASSOCIATION

L'Association des receveurs buralistes du département du Nord s'est réunie hier dimanche à onze heures du matin, à son siège, boulevard de la Liberté.

Chaque arrondissement était représenté par plusieurs délégués.

Au cours de cette réunion il a été décidé de nommer une commission qui se présentera à M. le directeur du département du Nord afin de lui exposer les desiderata relatifs à la gestion des débits de tabac et différents vœux qui seront soumis prochainement au Congrès de Marseille.

A la Société d'Encouragement aux Etudes locales

LA SÉANCE ANNUELLE

La séance annuelle de la Société d'encouragement aux études locales dans le Nord, à l'occasion de la distribution des récompenses, a eu lieu hier dimanche, à la Faculté des Lettres.

M. G. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, présidait cette séance, ayant à ses côtés MM. Peltier, inspecteur d'académie ; Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres ; de Saint-Léger, secrétaire-général ; A. Crapet, trésorier de la Société.

M. Lyon ouvrit la séance en prononçant un aimable discours.

M. Jules Gay, professeur d'histoire au Moyen-Age, à la Faculté des Lettres, fit ensuite une intéressante conférence sur la Bataille de Bouvines.

M. de Saint-Léger prit enfin la parole. Il donna un aperçu très net de la situation de la Société. Il annonça qu'un don de 1.000 francs venait d'être fait à la Société, et il félicita M. Peltier, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur ; MM. Aristote Crapet, Pottier et Delaporte, membres de la Société, récemment honorés des palmes académiques. Il signala enfin que la Société, indépendamment de son concours habituel, propose aux amateurs une récompense spéciale pour la meilleure « histoire d'une commune du Nord pendant la Révolution (1789-1792). »

M. de Saint-Léger termina son allocution très applaudie, par la lecture du palmarès ci-après :

Médaille d'or. — M. DELOBEL, pour son « Histoire de Marcoing ».

Médaille de vermeil. — M. F. CATTOEN instituteur à Auby, pour ses « Notions de Géographie locale » et un « Appendice à la monographie d'Auby ».

Médaille d'argent. — MM. C. LIETARD, de Bruay, pour sa « Notice historique sur la commune de Jeumont ».

E. LELEU, de Lille, pour ses brochures sur « L'Assistance publique à Lille depuis le 11me siècle », et sur « Le Bureau de Bienfaisance de Lille pendant la Révolution ». — M. G. BAUDOUX, instituteur à Fourmies, pour son « Histoire de Fayts ».

Médaille de bronze. — MM. J.-B. LEMOINE, instituteur à Carnières, pour sa « Monographie agricole de Villers-en-Cauchies ». — G. HAINAUT, instituteur à Hallennes-les-Haubourdin, pour sa « Monographie communale », et M. P. QUINCHON, instituteur à Lille, pour sa « Monographie de la commune d'Ennevelin ».

Récompense spéciale (médaille d'argent), à M. Wullens, ancien élève de l'Ecole Normale de Douai, et instituteur à Steenvoorde pour son Mémoire de fin d'études sur « L'Intérêt de l'Histoire locale et sa place dans l'enseignement ».

Mention spéciale de la « Petite Géographie du Département du Nord », par M. Larmignet, inspecteur primaire au Quesnoy.

Pour fêter la croix de M. Peltier

LES DÉLÉGUÉS CANTONAUX ONT OFFERT HIER UN BANQUET AU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, NOUVEAU CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

A l'occasion de la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur de M. Peltier, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, les délégations cantonales du Nord lui offraient hier un banquet servi dans les salons de l'Hôtel de l'Europe.

Cent cinquante convives parmi lesquels plusieurs dames assistaient à ce banquet

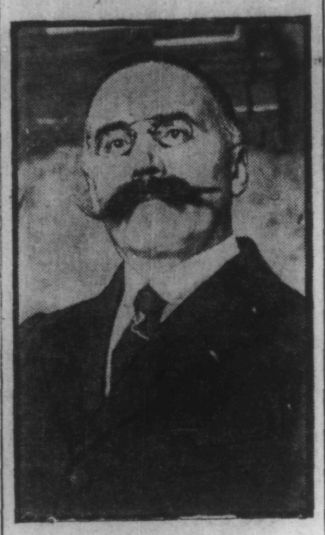

M. PELTIER

qui eut lieu sous la présidence de M. Trépont, préfet du Nord.

A la table d'honneur se trouvaient : A la droite de M. Trépont, MM. Peltier le héros de la fête, Vandenbosch, président de l'Association des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille ; Mlle Ballon, inspectrice des écoles maternelles ; Vancauwenverghe, président du Conseil général ; Lefebvre, doyen de la Faculté des Lettres ; Leroy, chef du cabinet du préfet. A la gauche, Mme Pellier M. Lyon, recteur d'Académie ; Mlle Empereur, directrice du Lycée Fénelon ; Borromée, secrétaire général de la Préfecture et Daniel Vincent, député du Nord.

Nous avons remarqué dans l'assistance MM. Welhoff, receveur municipal de Lille ; David, président de l'« Union » du Pas-de-Calais ; Larmignat, inspecteur d'Académie ; Chuffart, maire de Fretin ; Carton, maire de Pont-à-Marcq ; Delporte, directeur de l'Octroi de Lille ; Paillot, de la Faculté des Sciences ; Cuvellier, directeur de l'asile d'Armentières ; Sarraute, chef adjoint du cabinet du préfet ; Chas, maire d'Armentières ; Chauveau maire d'Avesnes ; Lherminé maire d'Orchies ; Gérard et Connesson, inspecteurs de l'enseignement primaire ; Fouquet, conseiller général ; Aldebert, directeur du Mont-de-Piété de Lille ; Havem, les délégués d'Hazebrouck, de Cambrai, de Douai, d'Avesnes, etc.

LES TOASTS

Au champagne, M. VANDENBOSCH prit la parole au nom des délégués cantonaux. Il salua MM. Trépont et Lyon et tous les délégués puis il les remercia d'assister à cette fête de famille. M. Vandenbosch adressa ensuite au nouveau légionnaire l'expression de sa sympathie générale et au milieu des applaudissements de toute l'assistance, il remit un objet d'art à M. Peltier et des fleurs à Mme Peltier. Puis il donna en souvenir à MM. Peltier, Trépont et Lyon, la médaille des délégués cantonaux, remercia la Presse de son concours et termina en levant son verre à Mme et M. Peltier et à la République laïque.

M. TREPONT parla ensuite. Il se déclara heureux de présider cette fête laïque et républicaine. « Nous fêtons l'Ecole laïque, dit-il, en fêtant un de ses représentants les plus distingués. La croix de la Légion d'honneur vient de récompenser les services rendus par ce chef éminent et, c'est justice ».

En une rapide digression, M. Trépont montra ensuite comment l'idéal laïque et la démocratie, contre lesquels les adversaires de l'Ecole laïque mènent une campagne acharnée, étaient protégés par des hommes tels que M. Peltier.

Enfin, le Préfet but à la santé du nouveau chevalier de la Légion d'honneur et de tous les assistants.

M. VANCAUWENBERGHE tint à donner un témoignage public de la haute considération dans laquelle le Conseil général du Nord tient le fonctionnaire bon et juste qu'est M. Peltier et à lui dire : « Pour le bien et la justice que vous répandez, soyez heureux. Recueillez toutes les satisfactions dans le bonheur familial pour tout le bien que vous faites aux autres ».

M. CONNESSON, rendit hommage aux délégués cantonaux pour les services qu'ils rendent en représentant les pères de famille, au premier rang des défenseurs de l'Ecole laïque. Il leva son verre aux déléguées cantonales et délégués cantonaux, à Mme et à M. Peltier, et au triomphe définitif de l'Ecole laïque.

A ces toasts, M. PELTIER voulut répondre en traduisant les sentiments profonds qui l'agitaient en présence d'une telle manifestation de sympathie. Il remercia ceux qui venaient de parler et salua les délégués cantonaux.

« Ce sont, dit-il, des hommes de foi et de dévouement sincères dont l'Ecole laïque a besoin pour être soutenue et défendue. Ils sont les intermédiaires entre l'Ecole et les familles, l'opinion publique. Ils travaillent pour les caisses des Ecoles, la fréquentation scolaire et nous comptons sur tout leur concours pour l'application des lois scolaires, qui sont les colonnes d'airain de la République.

« L'Ecole laïque refuse d'enseigner ce qui ne peut être soumis au contrôle de la Raison : voilà sa neutralité. Elle enseigne à l'enfant ses devoirs envers la Famille, la Patrie, la Société. Nous resterons fidèles à cet enseignement qui était celui du grand républicain Jules Ferry.

« L'Ecole laïque est le seul instrument de concorde et de paix sociale. Notre rêve est de ne plus voir deux enseignements qui divisent les classes sociales. Mais si il y a encore deux jeunesses qui se trouvent face à face, la faute n'en revient pas à l'Ecole laïque, dont la mission est toute de paix et de tolérance. Elle veut aboutir à l'unité morale de la Nation pour qu'il n'y ait plus qu'une France dans notre France ».

M. Peltier termina en exhortant les délégués cantonaux à réunir leurs associations en une Fédération départementale, et ce pour le plus grand soutien de l'Ecole laïque, l'Ecole Nationale.

Un vivat fut chanté par tous les assistants. Ainsi prit fin cette belle fête.

Le Congrès de la Ligue des Familles nombreuses

LA SÉANCE DE CLOTURE

Le deuxième Congrès national de la Ligue des Familles nombreuses qui s'était ouvert samedi matin s'est terminé hier dimanche soir.

A LA MAIRIE

Le matin à onze heures, après avoir effectué en ville une promenade musique en tête, les congressistes furent officiellement reçus à la mairie.

Présentés par M. Coutel, conseiller municipal et président de la section lilloise, les congressistes s'entendirent souhaiter la bienvenue par M. Binauld, adjoint.

Après avoir sablé le champagne, ils se rendirent à l'hôtel Maréchal où un banquet fut servi.

L'ASSEMBLÉE

A trois heures de l'après-midi, la séance de clôture du Congrès fut tenu dans la Salle de Spectacle, place Sébastopol, sous la présidence de M. Coutel, qui prononça une courte allocution pour complimenter les ligueurs.

Le capitaine Maire prit ensuite la parole pour rappeler le but et les revendications de la Ligue.

Après une discours de M. Vandame, député, la séance se termina par une tombola.

Le lot — un lit — fut gagné par un électricien du théâtre.

A Maubeuge

UNE NUIT DE NOCES A L'ASILE DE NUIT

Voici un cas extraordinaire. Deux jeunes gens, les nommés Jules Lepez, 26 ans, originaire de Lille, et Noémie Vinchon, 18 ans, née à Ribemont (Aisne), mariés samedi matin à Charleroi, se sont présentés le soir à l'asile de nuit de Maubeuge et ont demandé à y être hospitalisés.

A Boulogne

Un sauvetage en mer

Le chalutier à vapeur « Marie », armateur M. Gournay, du Portel, a remorqué hier au port le chalutier à vapeur « Polestor », de Calais, qu'il avait trouvé en mer, demandant du secours.

Le « Polestor », patron Hagneré, se trouvait à huit milles dans le nord de Saint-Valery-sur-Somme, lorsque le plateau du cylindre à haute pression de la machine fit explosion. Ne pouvant plus gouverner, le « Polestor » était resté à la merci des flots pendant la nuit. Le lendemain matin, ses signaux de détresse avaient été aperçus par le patron de la « Marie » qui l'avait pris à la remorque et ramené à Boulogne.

FEUILLETON DU 2 MARS. — N. 29.

Vision Rouge

PAR

Georges Maldague

PREMIÈRE PARTIE

S'il ne prétendait point se débattre contre la formidable ignominie », il ne lui était pas permis de garder un silence qui pourrait équivaloir à un aveu.

Il répliqua :

— Notre vie de ménage est de celle qui furent assez heureuses pour n'avoir point d'histoire... Quant à la folie, je n'en ai jamais donné aucun signe, et je suis bien certain de n'en avoir aucun accès.

— Par quel train êtes-vous rentré de Paris ?

— Par celui qui s'arrête à Montfort-l'Amaury à sept heures treize.

— Comment le feriez-vous contrôler ?

— Les fermiers savent quand je suis arrivé à la Saulaie.

— Cela ne voudrait rien dire...

« C'est votre départ de Paris qu'il faudrait affirmer par quelque témoignage.

— Aucun ne peut l'affirmer... J'ai eu affaire toute l'après-midi au dehors ; mes dernières courses ont été des achats dans les magasins où l'on ne me connaît pas, et où Gervaise m'avait prié de passer pour lui rapporter quelques menus objets.

« J'ai rarement trainé. J'ai attendu l'autre à la gare Montparnasse...

« Qui voulez-vous qui témoigne de l'heure de mon départ ?

— En effet... c'est fâcheux... L'alibi est la première chose à établir.

— Je n'en ai pas d'autre que celui que je viens de fournir.

— Jurieux, le garde-barrière, vous a vu longer la voie ferrée.

— Il a cru me voir...

— Quelqu'un qui se trouvait habillé comme vous.

— Plus d'un homme porte l'été un pantalon blanc et un veston d'alpaga.

— Aussi un de ces feutres mous qui se mettent dans la poche ?

— J'en ai vu, soit à la campagne, soit en voyage à d'autres que moi.

— Il était de votre taille.

— Jurieux ne l'a aperçu qu'à distance... Mais il se peut qu'il ait eu absolument ma taille.

— Rappelez vos souvenirs... Vous n'avez pas gagné Boissy-sans-Avoir en longeant la ligne du chemin de fer ?

— Je suis revenu de Montfort par la grande route... Il me souvient que je vous ai dit hier, monsieur, chez le garde-barrière même, mon impression, non seulement la joie de revoir les miens que j'avais quittés depuis huit jours, mais le bien-être, en aspirant, au sortir de Paris, la pénétrante odeur des champs.

— Parfaitement... Alors, par la grande route, vous rentrâtes directement à la ferme ?

— Directement.

— Sans rencontrer la petite muette ?

— Sans la rencontrer.

— Cette peur, que témoigne l'enfant, lorsqu'elle se trouve en votre présence, est vraiment étrange.

— Elle a vu certainement l'assassinat.

— Et il est à penser qu'elle se figure que c'est vous... l'assassin.

— C'est possible...

— Tout cela semble bien grave... Bien bizarre serait la coïncidence...

« M. Jean Lucquier, vous allez avoir à vous défendre.

— Il me semble, monsieur, que depuis un quart d'heure, je ne fais que cela.

L'artiste ajouta, la voix nette, le regard sûr, portant haut la tête :

— Je le regrette, et je vous prie de considérer que je n'en ai jamais eu la volonté... Je n'ai pas à me défendre !

— Soit... vous avez à vous expliquer...

— Ne jouons pas sur les mots... Mes explications sont données, je n'irai pas plus loin, d'abord parce que je ne puis aller plus loin, n'en sachant pas davantage, ensuite parce que je ne prétends pas me prêter à une manœuvre qui me poserait en coupable.

— Aucune manœuvre ne vous posera en coupable si vous ne l'êtes pas.

— Est-ce un doute ?... La pensée vous monsieur Huppin de la Baumière, que moi, qui ai épousé ma Gervaise par amour, qui ai vécu près de cinq ans avec elle, et jusqu'au dernier jour, dans une communion de sentiments, de goûts, l'adorant toujours plus et toujours plus adoré d'elle... moi, sain d'esprit, j'aie pu la tuer quand sa mort me pousserait à me tuer moi-même, si je n'avais pas deux enfants, les deux petits qu'elle m'a donnés, les innocents qui sont d'elle, et pour qui je résisterai, parce que l'homme n'a pas le droit de laisser à l'abandon dans la vie, les êtres qu'il y a mis...

Le ton restait mesuré, avec cette vibration qui vient de l'âme, cette expression intense, l'émotion qui, à différentes reprises, se manifestait pendant la durée de l'interrogatoire.

Le greffier se tenait les yeux baissés sur ses notes.

Et Jean Lucquier reprit :

— Voyons, monsieur, voyons, réfléchissez, cela est-il plausible, cela est-il seulement imaginable ?... Et quelle raison pourrait bien trouver la justice à un acte pareil ?...

Le magistrat reprit son empire sur l'homme.

Il répondit :

— A priori, effectivement, ce n'est pas admissible... Une enquête approfondie de vos deux existences fournirait peut-être des jalons suffisants pour mettre sur le chemin de la vérité.

« N'étiez-vous pas jaloux ?

— Non... Je n'avais l'ombre d'une raison pour l'être.

— On l'est quelquefois sans raison.

— Je ne l'étais point.

— Et votre femme ?

— Ma femme non plus...

« Nous possédions l'un dans l'autre la confiance que donne seul le véritable amour...

« J'étais sûr de ma Gervaise, comme elle était sûre de moi.

— Avant qu'elle vous épousât, il n'avait été question d'aucun mariage pour elle ?

— Je ne le pense pas, je ne l'ai jamais demandé...

« Elle atteignait à peine dix-huit ans.

— Les prétendants n'avaient point dû encore se présenter... C'est évident.

Le juge se tut, un coude sur son bureau, le front dans la main, réfléchissant.

M. Robidet recommença à fixer sur lui son œil inquisiteur.

Posa-t-il ce regard sur les paupières mi-closes de M. Huppin, les forçant à se soulever ?

Ce dernier se rappela encore que le magistrat n'avait rien à voir avec l'homme.

Son visage reprit l'impassibilité froide commandée par ses fonctions.

— L'enquête devra approfondir cela, répéta-t-il, pour le moment, une chose, répéta-t-il, pour le moment, une chose est acquise, malheureusement indéniable : la balle qui a frappé à la nuque Mme Lucquier est partie de votre revolver.

— Cela n'est pas possible.

— Cela est.

Le peintre eut un geste fou.

— Vous mentez !...

— M. Lucquier, dans votre intérêt...

— Mon intérêt ?... Eh ! que me fait mon intérêt !... Je dis que vous mentez, je dis que ce n'est pas au nom de la justice qu'on invente de pareilles ignominies... Je dis que si vous continuez... si vous continuez... je vous étrangle...

Tout en faisant un mouvement de recul, le juge d'instruction appuyait sur un timbre, à gauche de son bureau.

Arthème Robidet se levait en même temps que son chef.

Penché au-dessus de la grande table noire chargée de livres et de paperasses, Jean Lucquier, les yeux soudain sanglants, l'écume aux lèvres, avait l'apparence d'un démon.

Cela ne fit que passer.

La mortelle pâleur revint sur ses traits. Il recula à son tour, chancela.

Avant que les deux gardes, se tenant en permanence dans le couloir, eussent paru, le malheureux tombait comme une masse, en arrière, sur le parquet.

VIII

Colette Delassert n'était pas arrivée avant dix heures à son atelier, le matin où elle allait voir si son frère vivait encore à l'hôpital Beaujon.

Madame Vinat pensait :

— Elle est malade et ne viendra pas aujourd'hui.

Lorsque parut la « première » aux jupes, on la trouva ni plus ni moins pâle que la veille, et le reste de la matinée, dans l'affairement du travail, ni plus ni moins sérieuse et triste.

Quand elle revint de chez la princesse de Trammart livrer la robe de cette dernière, Colette montrait une espèce d'énervement, d'impatience à laquelle personne n'était accoutumé.

Et Ernestine, le trottin, disait en sourdine à l'une et à l'autre :

— Qu'est-ce qu'elle peut donc bien avoir, mademoiselle Colette ?... Ça ne biche pas les amours ?

La journée s'écoulait.

La « première » demanda à Madame Vinat de s'en aller vers cinq heures.

Elle était toujours très fatiguée ; elle se coucherait en arrivant.

Mais au lieu de remonter vers les Batignolles, la jeune fille alla prendre rue Taitbout, le tramway qui la mettait à l'hôpital Beaujon.

Vu l'état grave de son frère, elle y gardait ses entrées libres.

Cet état restait stationnaire.

— Dans les situations extrêmes, quand il n'y a pas de pire, il y a du mieux, dit-on.

Ici, le doute persistait.

Aucun organe essentiel n'était peut-être lésé, le blessé était à un âge où l'on surmonte bien des choses, seulement on avait affaire à un sujet mal armé contre les brutales secousses, les complications susceptibles de surgir.

Il y avait chez lui, avec le déséquilibre nerveux atavique, la tendance alcoolique qui le portait, comme son père, à s'intoxiquer par l'absinthe.